



Le 17 décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

LANGUES OFFICIELLES

M^{me} Thériault

L'hon. M. Higgs

M^{me} Thériault

L'hon. M. Higgs

M^{me} Thériault

L'hon. M. Higgs

M^{me} Thériault

AVORTEMENT

L'hon. M^{me} Shephard

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Shephard

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Shephard

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Shephard

PONTS

M^{me} Harris

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Harris

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} Harris

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Harris

L'hon. M^{me} Green

PROGRAMMES SOCIAUX

M^{me} Landry

L'hon. M^{me} Scott-Wallace

M^{me} Landry

L'hon. M^{me} Dunn

M^{me} Landry

L'hon. M^{me} Dunn

AVORTEMENT

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Shephard

PROGRAMMES SOCIAUX

M^{me} Mitton

L'hon. M. Fitch

LANGUES OFFICIELLES

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

AVORTEMENT

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Shephard

[Original]

LANGUES OFFICIELLES

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Le premier ministre a été élu député pour la première fois il y a 10 ans. Il a donc eu 10 ans pour lire et comprendre la *Loi sur les langues officielles*. Toutefois, hier, lorsqu'il a été questionné au sujet de la révision de cette loi, il s'est encore une fois enfargé dans les fleurs du tapis. Il a parlé d'immersion, d'apprentissage d'une langue seconde et d'exode des jeunes. Bref, il a parlé de tout sauf de ce qui concerne la *Loi sur les langues officielles*. C'en est devenu gênant et choquant. C'est à se demander si le premier ministre possède les compétences nécessaires pour bien diriger cette province. Alors, le premier ministre peut-il nous expliquer en quoi consiste la *Loi sur les langues officielles*?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, ce que j'ai dit dès le début, c'est que nous allions poser les questions difficiles. Nous allons trouver des solutions à des questions en suspens depuis longtemps dans la province.

Hier, j'ai mentionné une conversation que j'ai eue avec Katherine d'Entremont. Dans le passé, j'ai eu une conversation au sujet de l'éducation avec le député d'en face lorsqu'il était président de la NBTA. Vous savez, l'idée selon laquelle notre système d'éducation... La raison fondamentale pour laquelle nous parlons constamment du fait d'être une province bilingue et d'avoir un système d'éducation qui correspond à un tel discours et la raison pour laquelle nous croyons sincèrement que nous pouvons en faire une réalité...

Monsieur le président, ce que j'ai dit hier et ce que je vais continuer de dire au sujet de la *Loi sur les langues officielles*, c'est que nous entreprendrons la révision de la loi, comme il se doit, mais que nous irons au-delà de la loi. Nous discuterons de tous les aspects afin de pouvoir clore la question une fois pour toutes en ce qui a trait aux défis qui se posent à nous et afin d'unir la province. Nous l'avons fait dans le cadre de la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne les langues officielles, nous pouvons y travailler ensemble afin de progresser ensemble.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Monsieur le président, ma question était simple et elle visait à savoir en quoi consiste la *Loi sur les langues officielles*. Le premier ministre est incapable d'y répondre. Il fait preuve d'une incompréhension totale quant à la révision de la *Loi sur les langues officielles*. Il nous parle d'avoir de la formation linguistique pour se qualifier pour des emplois gouvernementaux, et nous savons d'où cela vient. C'est le chef de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick qui fait pression pour réduire le seuil des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

exigences linguistiques pour les emplois dans la fonction publique. Le premier ministre pourrait-il se lever encore une fois et préciser quelle est sa vision quant à la révision de la *Loi sur les langues officielles*? Merci.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que j'ai été très clair. J'ai dit que ce que nous voulions faire, c'était d'avoir des discussions très ouvertes et transparentes sur les mythes véhiculés ou la réalité que vivent les gens de la province, car la pandémie de COVID-19 nous a appris à quel point nous pouvons réussir quand nous sommes unis. Voici ce que je dis : Pourquoi y a-t-il des... S'agit-il d'obstacles? Ne s'agit-il pas d'obstacles? La révision ne doit donc pas simplement se limiter à un sujet très précis. Elle doit être élargie afin que nous puissions y ajouter des aspects et mener ensuite des discussions ouvertes et franches sur la réalité. Nous mettrons fin au débat et nous trouverons une solution.

Or, je sais que certaines personnes aimeraient que l'on continue à se renvoyer la balle de part et d'autre sur cet enjeu politique, mais je ne veux pas agir ainsi. Il en va de même pour n'importe quelle activité. Je veux trouver des solutions. Je veux tracer la voie nous permettant de progresser ensemble, Monsieur le président, parce que la division que nous connaissons dans la province n'a pas sa place. Nous devrions valoriser ensemble le fait que notre province est la seule province bilingue du pays et en tirer une fierté.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Le premier ministre veut des solutions ; je vais lui en donner une. Aux conférences de presse sur la COVID-19, il n'y a toujours pas un représentant politique francophone présent pour s'adresser aux francophones dans leur langue. Pourquoi? La commissaire aux langues officielles a clairement indiqué que l'interprétation simultanée, ce n'était pas suffisant. Le premier ministre peut-il m'expliquer clairement pourquoi, alors que nous sommes rendus en décembre, aux conférences de presse sur la COVID-19, il n'y a toujours pas un représentant politique francophone pour s'adresser aux francophones du Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Voilà où, je suppose, se pose un problème fondamental. La beauté de notre province, c'est que nous pouvons dire que, peu importe la langue officielle que nous parlons, nous avons le droit de communiquer dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nos conférences de presse au sujet de la COVID-19 enregistrent dans la province un taux d'approbation de 85 % ou de 90 % pour leur efficacité. Dans le cas de ces conférences de presse, nous avons dit que nous aurions recours à l'interprétation simultanée. Toute personne peut me poser une question dans la langue de son choix, et je peux répondre aux questions dans la langue de mon choix. Monsieur le président, voilà les fondements sur lesquels repose notre province. Il s'agit du fondement et des principes mêmes qui nous tiennent à coeur. La députée d'en face veut-elle dire que mon choix et ma langue officielle ne comptent pas? Est-ce là ce que la députée laisse entendre? C'est ce que j'essaie de vous faire comprendre. La députée a le droit de choisir sa langue, et j'ai le choix de choisir la mienne. C'est la beauté de vivre au Nouveau-Brunswick. C'est ce qui nous tient tous à coeur.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Non, le premier ministre ne comprend vraiment pas. Nous avons le droit de nous exprimer dans la langue de notre choix. Toutefois, le premier ministre doit répondre dans la langue de la personne qui lui a parlé. Il ne comprend pas encore. Après dix ans, il ne comprend pas encore la *Loi sur les langues officielles*. Il ne peut pas répondre dans la langue de son choix, il faut qu'il réponde dans la langue de la personne qui a posé la question. Bon, Monsieur le président, je vais passer à autre chose.

AVORTEMENT

Clinique 554 fournit des services de santé inestimables à un grand groupe de patients : des personnes souffrant de toxicomanie, des personnes séropositives, des personnes ayant des besoins en matière de santé mentale, des personnes de la communauté LGBTQ2I+ et des personnes nécessitant un avortement. La ministre responsable de l'Égalité des femmes, une championne des femmes, appuiera-t-elle le financement de Clinique 554 et appuiera-t-elle la motion qui sera débattue cet après-midi?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je suis reconnaissante à la députée d'en face de sa question. Nous allons probablement débattre longuement de la motion portant sur Clinique 554 que la députée a proposée aujourd'hui. À mon avis, il est vraiment important de dire que je crois que les enjeux dont parle la députée d'en face vont bien au-delà d'une seule entreprise dans la collectivité de Fredericton. Nous parlerons de ces enjeux plus tard aujourd'hui, puisque c'est la journée de l'opposition. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Monsieur le président, il y a des membres du caucus conservateur qui reconnaissent la nécessité d'élargir l'accès aux services d'avortement, y

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

compris la ministre des Transports et de l'Infrastructure, la députée de Fredericton-Nord, qui a affiché son soutien sur les médias sociaux lors de sa campagne électorale.

La ministre des Transports et de l'Infrastructure apportera-t-elle son soutien à Clinique 554 et à l'expansion des services d'avortement? De plus, encouragera-t-elle ses collègues à faire de même cet après-midi?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, la motion a été proposée par l'opposition. Nous en sommes conscients et nous voulons en discuter. Nous en discuterons plus tard cet après-midi, puisque c'est la journée de l'opposition. Je crois fermement que les enjeux liés à la motion ne se résument pas à une seule entreprise. C'est ce dont nous allons discuter cet après-midi. Merci.

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Monsieur le président, j'aimerais simplement savoir pourquoi la ministre des Transports et de l'Infrastructure ne peut pas répondre à la question que je lui ai posée.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, comme tous les parlementaires le savent, je pense que n'importe quel ministre peut se lever pour répondre aux questions posées par l'opposition. Dans les circonstances, je prends la parole pour répondre aux questions sur Clinique 554. Comme je l'ai mentionné, nous parlerons cet après-midi de la motion de la députée. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Dans ce cas, je n'ai pas le choix, Monsieur le président. Ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que des membres de votre Cabinet et de votre caucus ont exprimé leur appui à l'égard de l'expansion des services d'avortement, rejetterez-vous la possibilité d'amender la motion et permettrez-vous la tenue d'un vote libre sur celle-ci?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, les tactiques de l'opposition libérale visent toujours la division — toujours la division — et non l'union. Le sujet ne se résume pas à une seule entreprise, Monsieur le président. Nous en discuterons ensemble cet après-midi en exprimant des opinions et points de vue différents, et nous parlerons de la motion de la députée. Merci, Monsieur le président.

PONTS

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : La tactique du gouvernement actuel consiste à imposer, et non à communiquer.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le pont Centennial constitue un lien vital entre la route 8 et la route 11 et il relie le nord et le sud de la province. Il devait être fermé pendant la saison de construction 2020, mais cela n'a pas été le cas. Or, nous avons appris que la ministre retardait la fermeture encore d'une année. Le gouvernement a perdu deux ans et il indique maintenant qu'il lui faudra fermer complètement le pont pendant deux saisons de construction. Le tout sera désastreux pour les entreprises locales et perturbera considérablement la circulation, ce qui rendra dangereux le passage des véhicules de secours. La ministre réétudiera-t-elle la question et envisagera-t-elle de fermer complètement le pont pendant une saison de construction au lieu de deux? Arrêtera-t-elle de traîner les pieds?

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Je suis quelque peu surprise que la députée d'en face pose la question, car elle a participé à une discussion sur la façon dont nous établissions le plan relativement au projet.

Nous procéderons cet été à des travaux fort nécessaires sous le pont pour que nous puissions maintenir la circulation, planifier correctement les fermetures au cours des deux prochaines années et réaliser le projet de manière à soutenir les entreprises des deux côtés de la rivière et à permettre aux gens de circuler en sécurité. Merci, Monsieur le président.

Mme Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Oui, Monsieur le président, j'ai participé à la discussion et je remercie la ministre de m'avoir invitée. J'ai parlé de la question pendant la réunion. Il reste que vous fermerez le pont pendant deux saisons de construction au lieu d'une, ce qui sera désastreux pour les petites entreprises et très dangereux pour le passage des véhicules de secours.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

Mme Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Vous avez aussi annulé des projets à Miramichi qui auraient permis de faciliter la circulation. Voici ce que je vous demande : Reconsidérerez-vous ce que les ingénieurs ont proposé il y a seulement quelques années, à savoir qu'ils pouvaient effectuer tous les travaux sur le pont en le fermant pendant une saison? Il s'agit d'une question très importante quand on pense aux petites entreprises et aux difficultés qu'elles connaissent. Reviendrez-vous en arrière pour faire en sorte que les gens de Miramichi aient seulement à composer avec la fermeture du pont pendant une saison?

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. J'ai du mal à comprendre parce que l'échéancier pour la fermeture du pont n'a pas changé.

Nous avons proposé une fermeture d'un an, ce qui aurait eu d'énormes répercussions. Qu'importe si la fermeture avait débuté en été, en automne ou en hiver, elle aurait duré une

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

année entière. À la place, nous avons écouté les parties prenantes et nous avons raccourci l'échéancier. Nous avons réduit les travaux à quelques mois répartis sur deux étés au lieu d'une année entière.

Notre rôle vise à écouter les parties prenantes. Notre rôle vise à minimiser les risques pour les collectivités. Notre rôle vise à assurer la sécurité des gens au Nouveau-Brunswick. Voilà ce que nous avons accompli. Nous disposons d'un plan et nous le suivons. Le projet sera réalisé de la meilleure façon possible pour satisfaire les gens de la région de Miramichi.

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Eh bien, Monsieur le président, la ministre a du mal à s'y retrouver, tout comme moi. Il n'a jamais été prévu de fermer le pont pendant une année entière. Il était question de quelques mois. Retournez lire les documents. Il n'est pas surprenant que nous soyons rendus à plus de deux ans de retard. Vous ne connaissez même pas le contenu de la première proposition. Je vous conseille d'aller parler aux ingénieurs de votre ministère et de vous renseigner. Il n'a jamais été prévu que la fermeture dure un an.

De plus, le trottoir est un élément important du pont, car de nombreuses personnes l'empruntent du côté de Chatham pour se rendre à pied au travail à Douglastown. L'autre jour, lors de notre séance d'information, la ministre a dit que le trottoir n'avait pas d'importance pour elle et qu'elle envisageait de le supprimer. Pourquoi? La raison en est que les gens d'en face ne veulent pas dépenser la moindre somme d'argent à Miramichi parce que la région ne revêt aucune importance pour eux. Eh bien, elle revêt une importance pour moi. Je veux savoir si la ministre approuvera le maintien du trottoir lorsque le pont sera terminé. Oui ou non?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Monsieur le président, il semble y avoir beaucoup d'émotion dans cette enceinte en ce qui concerne le pont.

Je comprends que le trottoir soit très important pour les gens des collectivités, mais nous devons les écouter. Nous avons eu une réunion il y a quelques semaines. Les parties prenantes étaient toutes présentes dans la salle, que ce soit en personne ou de façon virtuelle. Elles nous ont expliqué quels étaient les aspects du projet les plus importants à leurs yeux. Nous avons discuté des enjeux dont il nous faudrait tenir compte au moment d'élaborer les plans définitifs du projet. Les parties concernées ont fait part de l'importance du trottoir.

Je n'ai certainement jamais utilisé le moindre mot désobligeant à l'égard des besoins ou des désirs des gens de Miramichi. De plus, nous avons réétudié la question pour trouver un moyen d'avoir un trottoir sur le pont pour les gens de Miramichi. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Original]

PROGRAMMES SOCIAUX

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, ma question s'adresse à la ministre responsable de l'Égalité des femmes. Que fait le gouvernement pour venir en aide aux femmes qui sont touchées économiquement par la COVID-19?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Fundy-St. Martins, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ministre responsable de l'Égalité des femmes, PC) : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, en tant que gouvernement, nous sommes conscients que la pandémie de COVID-19 a touché de façon disproportionnée les femmes et que ce sont elles qui prodiguent le plus souvent des soins. Les répercussions sexospécifiques de la pandémie sont aggravées lorsque se chevauchent des facteurs comme la race, un handicap, le revenu et l'âge. Pour remédier à la situation, nous avons modifié notre outil d'analyse comparative selon le genre pour tenir compte des efforts d'intervention et de relance des activités liés à la pandémie de COVID-19, pour mettre en lumière davantage d'inégalités économiques et sociales et pour créer des collectivités mieux adaptées ainsi que plus dynamiques et viables.

[Original]

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, les femmes représentent 60 % des personnes en difficulté économique au pays, ce qui signifie qu'elles déclarent pouvoir à peine couvrir leurs dépenses de base et avoir recours aux banques alimentaires pour s'en sortir.

Les femmes représentent la majorité des travailleurs payés au salaire minimum et des travailleurs à temps partiel au Canada. Ces emplois sont souvent précaires. Au Canada, une proportion plus élevée de femmes ont perdu leur emploi dès le début de la pandémie. Les recherches indiquent d'ailleurs que, à long terme, les pandémies peuvent avoir un impact plus important sur les revenus des femmes que sur ceux des hommes.

La ministre peut-elle énumérer les programmes mis en place depuis le début de la pandémie pour venir en aide aux Néo-Brunswickoises qui se retrouvent dans une situation précaire sur le plan économique?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Je remercie la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

députée d'en face de la question. Monsieur le président, je dirais que l'engagement prioritaire que cherchent les femmes vise la capacité de garder ouvertes nos écoles et nos garderies. À mon avis, c'est pourquoi il est si important que nous fassions en sorte de poursuivre nos efforts — nos efforts concertés — face à la COVID-19 et de maintenir notre économie à flot. La pandémie touche les femmes de façon disproportionnée, mais, si elles ne peuvent pas travailler parce que les garderies sont fermées ou qu'il n'y a pas de possibilités d'emplois pour elles, cela entraîne les conséquences les plus dévastatrices. Nous devons poursuivre les efforts à cet égard, et je tiens à féliciter tous les parlementaires qui ont déployé des efforts en ce sens jusqu'à maintenant. Merci.

[Original]

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, de toute évidence, rien de concret n'a été fait pour aider les femmes touchées économiquement par la COVID-19. Ma question est simple et elle s'adresse au premier ministre : Pourquoi?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je remercie encore une fois la députée d'en face de la question. Je répète ce que j'ai dit plus tôt en ce qui concerne les effets catastrophiques que subissent les femmes. En raison de la pandémie de COVID-19, nous savons que des femmes ont malheureusement perdu leur emploi. Elles n'ont pas la possibilité d'avancer dans leur carrière, car les problèmes en question nuisent à leur progrès. Encore une fois, je tiens à souligner que, de la perspective des femmes, y compris la mienne, il est très important que nous ouvrons les voies de communication et que nous les gardions ouvertes pour que nous puissions toutes aller travailler et disposer aussi de services de garde appropriés pour nos enfants. Merci.

AVORTEMENT

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Merci, Monsieur le président. L'accès aux services d'avortement est extrêmement restreint au Nouveau-Brunswick, ceux-ci étant uniquement offerts aux hôpitaux de Moncton et de Bathurst. La fermeture de Clinique 554 à Fredericton n'a fait qu'accentuer le manque d'accès. Clinique 554 ainsi que d'autres cliniques de santé communautaires, et non des entreprises, ne peuvent pas fournir de services d'avortement du fait que la *Loi sur le paiement des services médicaux* interdit le paiement des avortements pratiqués à l'extérieur d'un hôpital.

Cet après-midi, nous débattons une motion visant à supprimer la disposition du règlement 84-20 qui empêche le paiement au titre de l'Assurance-maladie des avortements pratiqués en dehors d'un établissement hospitalier. Il est largement reconnu, même par le gouvernement actuel, que la prestation de soins dans les établissements et cliniques de



Questions orales

santé communautaires constitue un élément important de notre système de santé. Je pose une question simple au premier ministre : A-t-il changé d'avis concernant la prise en charge au titre de l'Assurance-maladie des services d'avortement dans les cliniques de santé communautaires et modifiera-t-il la disposition discriminatoire du règlement 84-20?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je tiens à remercier la députée d'en face de la question. Encore une fois, au sujet de la motion, nous aurons certainement beaucoup de temps cet après-midi pour en débattre et pour parler des divers aspects de son contenu et des requêtes qui y sont formulées.

La position du gouvernement n'a pas changé. Elle n'est en rien différente de celle des gouvernements précédents qui ont dans le passé indiqué que l'Assurance-maladie couvrirait le coût des avortements pratiqués dans les hôpitaux. Merci, Monsieur le président.

PROGRAMMES SOCIAUX

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, le gouvernement actuel n'a pas créé les lois et les politiques discriminatoires en question, mais, comme divers gouvernements qui se sont succédé, il est déterminé à les conserver. La Politique sur le revenu du ménage constitue un autre exemple de politique qui nuit à certaines personnes au sein de nos collectivités. Lorsqu'elles se marient ou emménagent avec leur partenaire, les personnes handicapées voient diminuer le revenu dont elles dépendent, comme ce fut le cas de Amy Mcdougall-Fraser. De même, pour éviter de perdre leur revenu essentiel, les personnes handicapées ne se marient pas, comme c'est le cas de Kaitlyn Layden. Les deux défenseuses ont lancé des pétitions en ligne qui ont recueilli au total plus de 1 600 signatures, et je suis convaincue qu'il y en aurait davantage si les gens savaient ce qui se passe.

J'ai appris que la politique en question avait aussi des répercussions disproportionnées sur les femmes handicapées. Monsieur le président, pourquoi le gouvernement actuel est-il déterminé à conserver des politiques discriminatoires qui nuisent aux gens du Nouveau-Brunswick? Le ministre du Développement social se débarrassera-t-il enfin de la Politique sur le revenu du ménage?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Monsieur le président, je remercie beaucoup la députée de la question. Comme elle le sait peut-être, en tant que ministre, je dois respecter des règles strictes en matière de confidentialité ; je ne peux donc aborder aucun des cas qui ont été soulevés ici aujourd'hui.

Ce que je peux dire, c'est que notre ministère est prêt à aider les gens dans diverses situations et que j'invite les gens qui se trouvent en mauvaise posture à appeler la ligne téléphonique d'accueil. Consultez le site Web et composez le 211, ce qui constitue une façon nouvelle et novatrice d'obtenir les renseignements nécessaires. Le numéro pour joindre la

Questions orales

ligne téléphonique d'accueil est le 1 833 733-7835. Travaillons avec les personnes concernées. Les gens peuvent obtenir un certain nombre d'exemptions selon la situation. Encore une fois, la députée d'en face sait que nous sommes tout à fait disposés à travailler avec les gens dans de telles situations. Voilà en quoi consistera la façon de procéder.

[Original]

LANGUES OFFICIELLES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Selon la loi, il est obligatoire de faire la révision de la *Loi sur les langues officielles*. Dernièrement, et encore aujourd'hui, le premier ministre a fait des déclarations voulant qu'il veut évidemment faire la révision de cette loi, mais il semble vouloir aussi ouvrir la porte à une révision potentielle de la *Loi sur l'éducation*, étant donné qu'il inclut toutes sortes de choses dans la dynamique des enjeux linguistiques au Nouveau-Brunswick.

Le premier ministre pourrait-il encore une fois se lever aujourd'hui et, premièrement, nous dire catégoriquement et clairement à quel moment il va annoncer le processus formel de la révision ? Deuxièmement, ce processus sera-t-il transparent, ouvert et public ? Et, Monsieur le président, à quel moment le premier ministre va-t-il annoncer ce processus ?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que nous avons suffisamment discuté de l'occasion qui se présente ici, sur le plan de la révision de la *Loi sur les langues officielles* et du délai exigé, soit 2021. J'espère pouvoir faire une annonce avant la nouvelle année sur la façon dont se déroulera le processus.

Nous avons passé en revue les exigences et les modalités du processus. J'ai aussi indiqué très clairement que nous préférierions avoir une discussion fructueuse afin d'en finir avec les échanges, les difficultés, les plaintes, les défis et les rumeurs pour que nous puissions tous affirmer que nous avons réglé le tout, que nous connaissons la situation et que nous travaillons ensemble à la régler ou bien qu'aucun problème ne se pose et qu'il faut avancer.

Je me suis fait un point d'honneur d'avoir des discussions ouvertes sur de nombreux enjeux, et le cas présent n'est pas différent. Je respecterai le délai fixé à 2021 pour compléter la révision. Au cours des prochaines semaines, j'espère pouvoir annoncer exactement...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, d'après toutes ses différentes déclarations faites dernièrement, le premier ministre nous laisse croire — du moins de ce côté-ci de la Chambre — qu'il ne comprend pas du tout la *Loi sur les langues officielles* et ses mérites. Le premier ministre a-t-il l'intention ou envisage-t-il de réduire les exigences linguistiques prescrites dans la loi?

Aussi, dans le même ordre d'idée, lorsque le premier ministre dit vouloir être ouvert et transparent... Il ne faut pas oublier que nous en sommes à la onzième heure ; il ne reste pas beaucoup de temps pour faire cette révision — pas beaucoup de temps. Le premier ministre pourrait-il s'engager aussi aujourd'hui à nous dire qu'il est prêt à appuyer ce que l'opposition officielle veut voir, soit un comité permanent de l'Assemblée législative sur les langues officielles, qui pourrait établir un processus complètement ouvert et transparent de la révision obligatoire de la *Loi sur les langues officielles*?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, j'ai dit très clairement au cours des dernières semaines qu'il fallait élargir la portée de la révision. Cela comprend la révision exigée par la *Loi sur les langues officielles*, mais aussi le fait d'avoir un processus très ouvert sur la façon de procéder et de donner aux gens l'occasion de participer, au besoin, pour faire connaître leur point de vue, ce qui ira au-delà de la révision.

Je n'ai pas encore décidé de la façon dont le tout se déroulera, mais le processus respectera la *Loi sur les langues officielles*. Le chef de l'opposition peut en être assuré. Monsieur le président, nous répondrons aux exigences. Nous effectuerons certainement la révision en 2021, conformément à l'exigence. Le chef de l'opposition peut également compter là-dessus. Nous déterminerons le processus exact, et, lorsque nous solliciterons la participation des gens, j'aimerais aussi recueillir des observations sur certaines des questions qui devraient être posées afin qu'elles soient prises en considération, en plus des exigences de la *Loi sur les langues officielles*. Voilà le but, Monsieur le président.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous sommes maintenant le 12 ou le 13 décembre. Je n'ai pas regardé la date ce matin. L'année 2020 est presque terminée. La dernière fois qu'il y a eu une révision de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement Alward était au pouvoir. Le premier ministre actuel était ministre des Finances. Une période de deux ans avait été permise, parce que la *Loi sur les langues officielles* est tellement importante pour protéger les droits des minorités et les deux langues officielles au Nouveau-Brunswick.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le président, le premier ministre pourrait s'engager aujourd'hui. Il a dit ne pas encore avoir pris sa décision. Le fait qu'il n'ait pas encore pris la décision quant au processus est déjà alarmant. Il pense annoncer cela d'ici la fin de l'année. C'est ce que j'ai entendu. Il pourrait prendre un engagement complet en créant avec nous, de notre côté de la Chambre, un comité législatif permanent sur les langues officielles. Le processus qu'il veut déclencher serait alors ouvert et transparent.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, au risque de me répéter, j'ai promis que nous répondrons aux exigences de la *Loi sur les langues officielles*, mais, de plus, nous chercherons à recueillir des observations sur d'autres enjeux qui sont continuellement soulevés dans la province. Il s'agira notamment de déterminer les raisons pour lesquelles la question fait encore l'objet de grandes discussions après 50 ans.

Je sais qu'on ne veut pas parler d'éducation et qu'on pense qu'il faut exclure le sujet de la discussion. Eh bien, à mon avis, la cause première qui nous empêche d'être une province complètement bilingue, en ce sens que tout le monde peut converser dans les deux langues officielles, c'est l'incapacité de notre secteur anglophone de montrer à nos enfants à parler les deux langues officielles. C'est fort simple. J'imagine qu'il y a une foule de raisons à cela, mais je ne pense pas que le personnel éducateur soit l'une d'entre elles. À mon avis, le système a été conçu pour que les éducateurs le mettent au point. Malheureusement, nous n'étions pas prêts à avoir de franches discussions, à obtenir le point de vue des éducateurs, ni à les écouter...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

AVORTEMENT

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Alors, ma question est pour le premier ministre. J'aimerais vraiment savoir, par rapport à la motion 4, qui sera débattue cet après-midi, si le premier ministre, sur un enjeu aussi important que le droit des femmes de choisir... Je veux savoir si le premier ministre... C'est un enjeu de taille. Nous sommes la dernière province au Canada à ne pas financer les avortements dans les cliniques. Le premier ministre permettra-t-il un vote libre? Va-t-il chercher à amender la motion 4?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, nous avons discuté de l'enjeu à quelques reprises ce matin, pendant la période des questions, et je remercie la députée d'en face de son empressement à vouloir faire

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

avancer les choses. Voilà à quoi sert la Chambre : Elle sert à discuter et débattre ouvertement des enjeux de l'heure. Cet après-midi, nous aurons tous l'occasion de discuter de la motion 4. Des intervenants prendront la parole de notre côté comme du côté des gens d'en face, et nous discuterons ouvertement pendant deux heures.

Monsieur le président, ce qui devra arriver arrivera. Je pense que les gens d'en face aiment vraiment semer la discorde, ce qu'ils semblent vouloir faire ce matin compte tenu des questions que j'entends. J'attends avec intérêt la discussion qui se tiendra cet après-midi, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.